**Demande d’aide au fonctionnement**

**2022**

**Nom de l’association :**

**Où et quand renvoyer le dossier ?**

Le dossier est à renvoyer **au plus tard le mercredi 24 novembre 2021**

en mairie au service Vie Associative ou par mail à [vieassociative@juvignac.fr](mailto:vieassociative@juvignac.fr)

# Direction de la Culture, de la Vie Associative et de l’Evènementiel

Assistant : **Jérôme TALBOT**

Demandes de salles, rendez-vous, relais d’information

04 67 10 42 43 et [jerome.talbot@juvignac.fr](mailto:jerome.talbot@juvignac.fr)

Responsable : **Willy MINEC**, *Responsable Vie Associative*

Accompagnement de projets, structuration, subventions

04 67 10 40 36 et willy.minec@juvignac.fr

**DEMANDE D’AIDE AU FONCTIONNEMENT**

Cette subvention est une aide financière de la commune à l’exercice de l’activité courante de l’association.

**DESCRIPTION DE L’AIDE**

* Elle est réservée aux associations juvignacoises (siège social sur la commune) ou partenaires ;
* Elle ne peut représenter plus de 20% du budget prévisionnel de l’association ;
* Elle est plafonnée à 5 000€ ;
* Elle ne pourra être revue à la hausse ;
* Elle ne peut pas être accordée si l’association détient une épargne correspondant à 1,5 fois le montant demandé ;
* 75% de l’aide sera versé au vote, 25% après présentation du bilan moral et financier **avant le 22/01/2022 ;**
* Si le bilan financier de l’association est inférieur de plus de 10% au budget prévisionnel présenté, l’aide sera diminuée au prorata ;

**POUR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES (catégorie 4) :**

Pour les associations caritatives ayant leur siège ou ayant une antenne active sur JUVIGNAC, il vous est proposé une aide forfaitaire de 200€.

**RENSEIGNER CI-DESSOUS LE MONTANT DE L’AIDE QUE VOUS DEMANDEZ**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Valeur du budget prévisionnel déclaré dans**  **la Fiche de Renseignements 2022** | € |  | |
|  | | |
| **Montant de l'aide au fonctionnement demandée** | € |  | |
|  | | |
| **Pourcentage de l'aide demandée par rapport au budget prévisionnel** | % |  | |

# DÉCLARATION SUR L’HONNEUR

# à remplir obligatoirement

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l’association :

* certifie que l’association est régulièrement déclarée ;
* certifie que l’association est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
* certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ;
* demande une aide de fonctionnement de : €
* précise que cette subvention, si elle est accordée, doit être versée au compte bancaire de l’association.

Fait, le à

Signature

**RAPPEL** :

*« Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délègues de la commune qui a accordé cette subvention. Les associations qui ont reçu dans l’année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l’autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l’exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.*

*(article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales) ».*

*« Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier ».*

# PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

**CE QU’IL FAUT POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE D’AIDE**

* Être éligible (cf. le dossier « Notice 2021 ») ;
* Avoir rempli la Fiche de Renseignement 2022 ;
* Remplir ce dossier dans son intégralité ;
* Avoir déjà signé la charte de la Vie Associative.

**SI VOUS N’AVEZ JAMAIS DEMANDÉ D’AIDE OU DE CRÉNEAUX**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :

* Le bilan moral
* Le bilan financier

*(possibilité de télécharger nos modèles sur le site de la ville)*

Les statuts déclarés en un seul exemplaire ;

La liste des personnes chargées de l’administration de l’association (composition du conseil, du bureau, …).

Un relevé d’identité bancaire (RIB), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

Si le présent dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un.

La charte de la Vie Associative signée.

**SI VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT UNE DEMANDE** **D’AIDE OU DE CRÉNEAUX**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :

* Le bilan moral *(possibilité de télécharger nos modèles sur le site de*
* Le bilan financier *de la ville*

Un exemplaire des statuts approuvés, **s’ils ont été modifiés depuis le dépôt d’une demande initiale.**

La listedes personnes chargées de l’administration de l’association **si elle a été modifiée**.

Un relevé d’identité bancaire de l’association (RIB) **s’il a changé,** portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

Si le présent dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, le pouvoir de ce dernier au signataire.

Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un